

CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

DESCRIPTION DE TÂCHES

TITRE : Pompier volontaire
SERVICE : Service des incendies
SUPERVISEUR : Directeur du Service des incendies

SOMMAIRE DES FONCTIONS

Sous la supervision du Directeur du Service des incendies, le Pompier volontaire effectue les opérations de contrôle et de combat des incendies, porte assistance et intervient dans les situations d'urgence et de sauvetage et effectue les travaux d'entretien de l'équipement, des véhicules et des bâtiments du Service des incendies.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

1. PROGRAMME/SERVICE

- Répondre aux appels de feu, de sauvetage et autres appels d'urgence;
- Combattre les incendies et effectuer les opérations ou les manœuvres d'arrosage nécessaires afin d'éviter la propagation des flammes;
- Assister et intervenir dans les situations d'urgence et de sauvetage;
- Effectuer les travaux d'entretien de l'équipement, des véhicules et des bâtiments du Service des incendies afin d'être prêt à répondre aux urgences;
- Participer à l'application des mesures d'urgence;
- Accomplir toutes autres tâches connexes assignées par le Capitaine.

2. RESSOURCES HUMAINES

Aucune.

3. RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucune.

4. RESSOURCES MATÉRIELLES

- Les ressources matérielles sont : les uniformes, les véhicules et les équipements nécessaires et requis au sauvetage, à la prévention et au combat des incendies;
- L'employé est responsable du matériel et de l'équipement qui lui sont assignés par la municipalité.

HABILITÉS ET EFFORT

5. CONNAISSANCES/EXPÉRIENCE

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent;
- Posséder un minimum d'une (1) année d'expérience dans le domaine;
- Connaissance et compréhension du plan d'urgence de la municipalité;
- Capable de communiquer en français et en anglais (oralement et par écrit);

- Posséder un permis de conduire valide de classe DZ;
- Démontrer sa capacité à travailler dans des situations critiques et parfois dangereuses.

6. EFFORTS PHYSIQUE ET MENTAL

- À l'occasion des interventions d'urgence et des pratiques, le poste exige du titulaire des efforts physiques soutenus de durée moyenne;
- Périodes de concentration mentale intenses de courte durée;
- Dextérité pour manipuler des équipements spécialisés.

7. JUGEMENT

Le travail s'effectue parfois dans des conditions d'urgence et critiques en conformité avec les procédures et les normes de sécurité établies.

Le titulaire exerce son jugement :

- En respectant les directives lors des opérations du Service, en s'assurant de l'application des mesures d'urgence, de sécurité et d'intervention lors des opérations de sauvetage, d'assistance et de combat des incendies sont respectées.

8. APTITUDES INTERPERSONNELLES

Le titulaire devra démontrer de bonnes aptitudes interpersonnelles pour interagir avec le Directeur, les chefs de districts, les capitaines, les autres pompiers, les représentants des autres services d'urgence (ambulanciers et policiers), la clientèle desservie et le grand public.

Communiquer avec :

INTERNE :

- Contacts réguliers avec des collègues de travail immédiats.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

9. ENVIRONNEMENT

Le travail est effectué à la caserne et à l'extérieur et sur le site du sinistre ou de l'incident lorsqu'une urgence est déclarée.

10. CONTRÔLE DE L'HORAIRE DE TRAVAIL

Le titulaire peut être appelé à travailler à n'importe quel moment dans le cadre des interventions d'urgence.

Note : La rédaction de ce document a été réalisée en utilisant le genre masculin uniquement dans le but d'alléger le texte. Il est convenu que les deux genres, masculin et féminin, sont partie intégrante de ce document.